



COMPTE RENDU DU CHSCT DU 22 MARS 2019

Après le boycott du CHSCT le 15 mars dernier par l'ensemble des organisations syndicales qui dénonçaient l'absence d'information concernant la restructuration du réseau dans le Tarn, le CHSCT s'est réuni le 22 mars 2019, en l'absence de M. Thierry GALVAIN (excusé).

En raison d'un ordre du jour très chargé, le CHSCT s'est déroulé sur la journée.

1/ Désignation du secrétaire du CHSCT du Tarn :

Un seul candidat Jérôme Kaszynski (Solidaires Finances publiques) élu avec 4 voix pour et une abstention.

2/ Présentation du règlement intérieur du CHSCT du Tarn :

En l'absence d'une validation au niveau national par les organisations syndicales du règlement intérieur du CHSCT élaboré par le Secrétariat Général (absence de CHSCT ministériel depuis octobre 2018, les membres du CHSCT ont voté à l'unanimité pour une abstention avec réserves.

Mme Audureau précise que le règlement intérieur n'est pas modifiable mais peut faire l'objet de propositions de modifications qui seront ensuite remontées au Secrétariat Général au niveau national. Les OS demandent des modifications concernant deux articles (article 8 et article 14).

3/ Approbation des PV des séances des 25/09/18 et 15/10/18 :

Approbation à l'unanimité des 2 PV.

4/ Implantation des services :

Mme AUDUREAU précise que le projet de restructuration des services au sein du département n'est pas finalisé et qu'il ne sera présenté aux OS qu'après validation par la DG.

Le directeur du Gers a communiqué aux agents sa feuille de route pour 2022 et un outil permettant de faire des simulations de reconfiguration du réseau a été fourni par la DG.

La Direction réitère son refus de communiquer sur le sujet Elle nous informe que la réflexion interne n'est même pas encore terminée au sein de l'équipe de commandement !!

Mme Audureau s'engage à fournir des informations dès que possible et précise que la situation devrait rapidement se « décanter ». Le projet devrait être remonté à la DG pour le 29 mars au plus tard.

Mme Audureau et Mme Meyer soulignent que le projet proposé à la DG ne sera pas forcément celui qui sera retenu car il ne prend pas en compte certaines annonces du Ministre (suppression de la 2042, création d'un pôle de recouvrement forcé).

5/ Télétravail : généralisation du télétravail à la DGFIP :

Dans le Tarn, 7 agents bénéficient déjà du télétravail pour des raisons médico-sociales

Pour la 1ere campagne de télétravail, 13 demandes ont été déposées : 7 demandes ont été validées (6 A en direction et 1 C en direction) et 6 refusées. 1 refus est lié à la situation personnelle de la personne (en congé maladie) et les 5 autres refus s'expliquent par la non compatibilité des applications utilisées par les agents demandeurs avec le télétravail.

Les refus concernent 1 A en Direction, un A au PCE et 3 B en Direction.

Mme Meyer précise que la situation est réversible et que les agents qui n'ont pas obtenu un avis favorable pourront déposer une nouvelle demande lors de la prochaine campagne de télétravail (prévue à l'automne).

Le constat est fait que le télétravail bénéficie essentiellement aux A en Direction.

Au-delà des aspects matériels (délai de trajet), les demandes de télétravail sont le signe d'une dégradation générale des conditions de travail.

Concernant l'installation matérielle, les OS sont unanimes pour déplorer la suppression du 2e écran fixe au bureau du télétravailleur, remplacé par l'écran de l'ordinateur portable et demandent l'achat d'ordinateurs portables supportant le branchement de deux écrans fixes (actuellement un seul écran peut être raccordé à l'ordinateur portable du télétravailleur).

La Direction précise qu'il s'agit de marchés nationaux et qu'il n'y a pas le choix pour les ordinateurs portables.

La Direction s'engage à faire un bilan à la fin de l'année sur le télétravail et un recensement sur la configuration de l'environnement de travail des télétravailleurs sera effectué.

Mme Audureau propose d'élaborer un questionnaire qui sera transmis aux télétravailleurs afin de recueillir leur avis.

Les Os souhaitent que le télétravail soit inclus dans le DUERP.

Elles soulignent la contrainte des horaires fixes pour les télétravailleurs et demande que les agents puissent avoir recours à WEB pointage afin de pouvoir bénéficier des horaires variables comme au bureau.

La Direction répond que la réglementation ne le prévoit pas pour le moment.

6/ Note d'orientation ministérielle santé, sécurité et conditions de travail année 2019

La note met en avant deux orientations pour 2019 :

- améliorer la prévention des risques
- Développer la culture de prévention

Philippe RENDA précise qu'en matière de champs électro-magnétiques, le site ANFR présente une carte des antennes relais et que pour la WIFI aucune précaution particulière n'est recommandée car aucune étude scientifique sérieuse n'a démontré leur nocivité.

Pour le déménagement à la cité administrative des services de Direction, rien n'est à prévoir en la matière

Concernant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, Il est demandé que soit rappelé aux agents du département que Mme Katryn Meyer est la correspondante départementale. Mme Audureau s'engage à faire un rappel par mail et sur Ulysse Tarn. En revanche, aucune formation de sensibilisation n'est prévue pour le moment mais le sujet pourra être évoqué lors d'un prochain CHSCT.

Une OS souhaiterait que le champ de compétences de l'assistant de prévention soit réduit afin qu'il se recentre sur son cœur de métier.

En accord avec Serge Chaumoître, Jean-Pierre PICCHI répond désormais sur le registre Santé Sécurité au travail à toutes les demandes d'équipement, de matériel.

Les OS critiquent les restrictions imposées à l'utilisation du registre Santé Sécurité mais la Direction rappelle que le registre ne doit pas être « encombré » par de problèmes pouvant être réglés en local par le gestionnaire de site.

7/ Présentation du rapport d'activité du CHSCT du Tarn (année 2018) :

Le rapport sera mis en ligne sur Ulysse Tarn.

8/ Présentation du guide de prévention du risque d'amiante dans la gestion des bâtiments :

Des formations pour les membres du CHSCT sont prévues au 2eme semestre. Elles seront animées par l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail (ISST)

9/ Installation des Douanes au CFP de Gaillac

Arrivée de 7 agents entre le 3 et 5 avril:

La direction affirme qu'il n'y aura aucune incidence pour les agents du CFIP de Gaillac : pas de travaux, pas d'impact sur la caisse, pas d'aménagement des horaires...

10 / Propositions de dépenses

Certaines dépenses ont été mises en attente puisque la direction ne nous a donné aucune visibilité sur l'avenir des services.

Le problème de hauteur du trappon de Castres a été soulevé : pour l'instant aucune solution acceptable n'a été proposée par la direction pour pallier à ce problème.

11 / Registres Santé Sécurité : Cf point 6

12 / Fiches de signalement :

Le procureur a été saisi pour un des cas (Art 40 Code des procédures Pénales).

13/ Questions diverses :

4 déclarations d'accident ont été examinées :

La porte d'accès de Carmaux a été mise en cause (porte blindée), son système de fermeture va être revu.

Autocom de Castres :

Le nouvel autocom n'est pas encore installé. En attendant la trésorerie de Castres-Ville sera connectée sur celui du CFIP avec pour conséquence un poste pour 3 agents.

Graulhet , risque sanitaire:

Depuis octobre 2018, la mairie de Graulhet a cessé , sans prévenir, d'enlever les poubelles de la trésorerie d'où la présence de rats dans les locaux. Suite à l'action des agents (droit d'alerte) les poubelles ont finalement été retirées en janvier mais la dératisation n'a eu lieu qu'en février sans désinfection.

Au dire de la direction, il a encore fallu attendre qu'une société veuille bien prendre en charge cette désinfectionqui finalement a donné satisfaction aux agents.

Le problème d'enlèvement des poubelles reste cependant à régler par la direction ;

Une visite du CFIP de Castres par les membres du CHSCT est prévue le 16 avril après midi : N'hésitez pas à leur signaler tout problème dans vos conditions de travail.

La séance est levée à 18 H15.

L a CGT Finances publiques était représentée par :

- Thierry LECERF (SIE de Castres)
- Catherine RAMBAT (PCRP d'Albi)
- Virginie INNOCENTI (Direction)